

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLÉGALE

Compétences perfectionnées dans l'Océan Indien occidental



Ébène, 30 juin 2021 – Une patrouille régionale de surveillance des pêches s'est déroulée du 17 mai au 30 juin 2021. « Cette mission a été l'occasion de tester de nouvelles approches pour une meilleure gouvernance, d'échanger des informations plus efficacement et de renforcer la coopération régionale », précise Tiana Randriambola, chargé du suivi, contrôle et surveillance du programme E€OFISH, lors de la réunion de débriefing organisée par les membres de l'Unité régionale de coordination (UCR) du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP).

Six inspecteurs des Comores, de France/La Réunion et du Kenya ont participé à cette mission de lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non règlementée (INN) à bord de l'OSIRIS II. « Cette patrouille a permis de parcourir 7 116 milles marins dans les zones économiques exclusives de sept pays membres du PRSP et de contrôler 12 navires », informe Jérôme Lafon, Directeur adjoint de la Direction de la mer Sud Océan Indien.

Des méthodes de travail innovantes ont été expérimentées dans la région pour une plus grande efficacité en termes de dissuasion et de prévention contre la pêche illégale. Malgré l'absence d'inspecteurs de Maurice et des Seychelles à bord, l'équipage de l'OSIRIS II a pu sillonner leurs territoires grâce aux échanges d'informations et sous leur contrôle tactique. Durant cette mission régionale des échanges d'information ont été également réalisés entre le PRSP et les deux Centres régionaux de fusion d'information maritime (CRFIM) de Madagascar et de coordination opérationnelle (CRCO) des Seychelles, soutenus par la Commission de l'océan Indien (COI) à travers le programme MASE, qui est financé par l'Union européenne. Les inspecteurs à bord se sont également échangé les points de vue, les informations et les bonnes pratiques de leurs pays respectifs.

Cette mission de patrouille est la deuxième en son genre depuis que les huit États insulaires et côtiers de l'océan Indien occidental¹ ont adopté les lignes directrices pour relancer le PRSP en septembre 2020. Elle a pu être organisée grâce aux ressources du Fonds européen de développement (FED) et du Fonds européen de développement régional (FEDER) du programme INTERREG océan Indien géré par la Région Réunion (France).

Une surveillance régulière et structurée est cruciale dans la dissuasion et la prévention de la pêche illégale dans les eaux de l'océan Indien occidental, afin de réduire les pertes considérables de la région dans le domaine. C'est pourquoi, les prochaines missions conjointes de surveillance sont déjà en préparation.

Elle s'inscrit dans le cadre des activités d'EcoFISH mis en œuvre par la COI, l'Agence du lac Tanganyika (LTA), l'Organisation des pêches du lac Victoria (LVFO), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission des thons de l'océan Indien (IOTC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ainsi que la Commission des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien (SWIOFC). Financé et promu par l'Union européenne, ce programme vise à faire de la pêche durable un levier économique pour la région de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe et de l'océan Indien.

Contacts presse :

Unité communication de la COI
communication@coi-ioc.org
Tél. : (+230) 402 61 00

Andry Rasoanindrainy
ecofish.tat.andry@incatemaconsulting.es
Tel : (+230) 545 72 722

¹ Etats membres de la COI (Comores, France/Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles), Kenya, Mozambique et Tanzanie.